



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance du travail des bénévoles dans les centres de vaccination

Question écrite n° 40701

Texte de la question

M. Jacques Cattin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'effort capital fourni par les bénévoles dans les centres de vaccination et sur la nécessité qui apparaît aujourd'hui de reconnaître légitimement leur engagement. Sans cette mobilisation exemplaire de ces chevilles ouvrières, retraités personnels de santé, membres d'associations, Croix-Rouge, pompiers, les centres de vaccination répartis sur l'ensemble du territoire ne pourraient pas fonctionner. Leur action aux côtés des personnels soignants est en effet essentielle pour l'accueil et l'orientation des patients, les tâches administratives, l'entretien et la désinfection des locaux. Sans leur engagement dans cet effort national collectif, on serait désarmé pour lutter contre la pandémie du coronavirus. Aussi, il paraîtrait équitable que toutes ces heures passées au service de la santé des Français puissent faire l'objet d'une déduction fiscale au bénéfice des bénévoles des centres de vaccination. Il lui demande quelles suites le Gouvernement entend réserver à cette proposition, à un moment où il ne faut absolument pas relâcher l'effort dans le combat mené contre la covid-19.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40701

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 août 2021](#), page 6307

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)